COEUR de SAVOIE
communauté de communes
place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28

PORTE DE SAVOIE

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PLAN CUMIN sur la commune de PORTE DE SAVOIE (LES MARCHES)

PROCÉDURE DE CONCERTATION DU 27 NOVEMBRE 2018 AU 31 JANVIER 2019

BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE

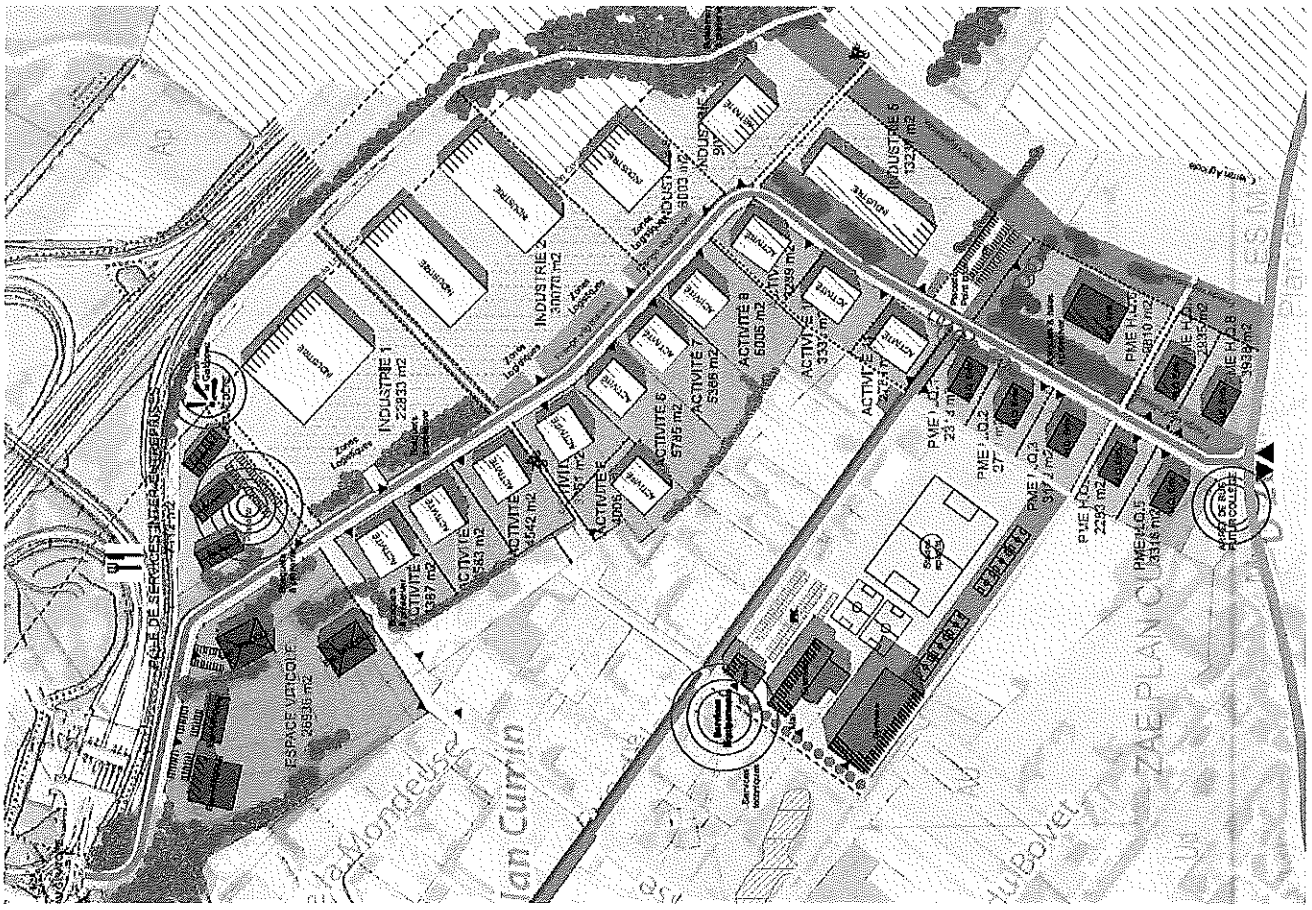

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

CŒUR de SAVOIE
communauté de communes
place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28
PORTE DE SAVOIE

BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE

Par délibération du conseil communautaire du 5 Juillet 2018, la Communauté de communes Cœur de Savoie a décidé d'ouvrir une concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées pendant l'élaboration du projet.

Pour ce projet d'intérêt général et communautaire, la procédure de concertation s'est déroulée selon les modalités prévues :

- Un dossier explicatif avec registre de concertation pour recueillir les avis et remarques du public mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :
  - à la Communauté de Communes Coeur de Savoie – Place Albert SERRAZ, 73800 MONTMELIAN ainsi que sur son site internet,
  - à la mairie de Porte de Savoie, 77 place de la Mairie, 73800 PORTE DE SAVOIE (LES MARCHES), ainsi que sur son site internet.

- Une exposition de deux panneaux de synthèse durant la concertation publique en mairie de Porte de Savoie (Les Marches),

- Une réunion publique d'informations (Salle Saint Maurice en mairie de Porte de Savoie) a été organisée le 11 décembre 2018 pour la bonne information du public et l'engagement d'échanges d'informations avec le milieu associatif et les principaux propriétaires et exploitants agricoles du site.

Les dates d'ouverture et de clôture de cette concertation ont été portées à la connaissance du public par :

- Affichage d'avis administratifs en Mairie de Les Marches et à la Communauté de Communes Coeur de Savoie,
- Publication dans le Dauphiné Libéré / édition Savoie du 26 Novembre 2018 et 28 Novembre 2018,

Le journal Dauphiné Libéré a rendu compte de la réunion publique dans un article daté du 15 Décembre 2018. Enfin, des particuliers ont adressé des courriels à la Communauté de communes au fil de la concertation.

Réunion publique du 11 Décembre 2018 – salle Saint Maurice à Porte de Savoie (Les Marches)

La réunion publique a totalisé 28 participants avec la presse, les élus et techniciens de la mairie et du pôle développement économique de Cœur de Savoie. Après l'accueil de Mme le Maire et une introduction de Mme Béatrice SANTAIS, Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie et de son Vice-Président à l'Economie, Jean-Claude MONTBLANC pour rappeler le contexte de ce projet, Mme Elodie DELAVEAU chef de projet du cabinet TEKHNE Architectes a effectué une présentation avec support projeté sur grand écran.

Le public intéressé par ce projet a souhaité obtenir des précisions concernant la complémentarité entre l'offre qui sera proposée par l'extension de la zone d'activités et le parc d'activités Alpespace notamment pour les grands tènements fonciers alors que le besoin porte aussi sur les petites parcelles pour les artisans.

Sur ce sujet Mme la Présidente a expliqué que le dynamisme économique régional est soutenu. Il amène à rechercher les complémentarités entre les parcs d'activités économiques au quotidien au-delà de Cœur de Savoie à l'échelle du Territoire de Métropole Savoie, intégrant, outre Cœur de Savoie les Communautés d'Agglomération de Grand Chambéry et Grand Lac.

Elle souligne que Plan Cumin disposera de quelques tènements de grande taille, sachant que d'ici à leur commercialisation, les capacités d'accueil du parc d'activités Alpespace sur de grands terrains se seront largement réduites. Elle insiste sur le fait que la zone de Plan Cumin n'est plus seulement artisanale mais réellement mixte avec des activités de production et de commerces/négoces de taille moyenne à grande. Pour la demande artisanale, des offres foncières sont clairement prévues pour des projets de village artisanaux où plusieurs artisans cohabiteront au sein d'une même copropriété. Cette formule qui reçoit le soutien de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie est là pour répondre à une meilleure densité de surface bâtie et densité d'emplois en réponse à la rareté de la ressource foncière. M. MONTBLANC assure que d'autres solutions existeront pour les grands tènements notamment sur Alp'Arc (ex Arc-Isère) ce qui fait que Plan Cumin ne sera pas la seule offre du territoire et permettra aux élus et aux entreprises d'effectuer le meilleur choix. L'intérêt de Plan Cumin pour des besoins de grandes surfaces pourrait également venir d'entreprises à la recherche d'une vitrine autoroutière exceptionnelle.

Le public se montre globalement satisfait du nouvel accès à l'extension par un giratoire au droit de la sortie n°21 de l'autoroute A43. Il confirme la dangerosité actuelle de cette sortie / entrée du péage. En revanche il reste réservé sur la création d'un carrefour sur la RD 201 à l'entrée de la zone agglomérée de la commune associée de Les Marches touchant des secteurs assez denses et le risque de voir s'égarer des poids-lourds dans ce secteur.

Mme SANTAIS explique que les élus ont identifié la dangerosité du carrefour de sortie n°21 de l'autoroute et souhaitent investir dans un giratoire facilitant l'accès au parc d'activités et à l'autoroute. Concernant le carrefour sur la RD 201, elle précise que la circulation devra être interdite aux poids-lourds dans le village de Francin et qu'il sera nécessaire d'améliorer l'adressage des entreprises pour éviter toutes erreurs sur les systèmes GPS. Elle montre également que ce carrefour assurera une meilleure desserte pour des navettes qui seront mises en place entre la gare SNCF de Montmélian et Plan Cumin et pour délester la RD 1006 d'une partie des trafics de résidents de Francin pour se rendre au péage autoroutier.

Le public se montre en attente d'amélioration d'offres de transport en commun et souhaite que le projet d'extension de la zone soit un argument pour développer ce type de service à la population.

Le projet d'extension donnera incontestablement du sens à développer les transports en commun selon Mme SANTAIS. D'ailleurs elle assure que les discussions sont d'ores et déjà ouvertes avec la Communauté d'agglomération Grand Chambéry. Elle fait part également de sa volonté de reprendre en direct la compétence « transports scolaires » notamment pour ouvrir les bus au public lorsqu'il reste des places disponibles. M. JOLY, Vice-Président à la Mobilité de la Communauté de communes et adjoint au Maire de Les Marches fait part d'un important travail de la Communauté de communes sur un schéma cyclable et le développement des différentes formes de mobilités (co-voiturage, auto-stop organisé...etc). La commune associée de Les Marches a également engagé une étude de

circulation pour améliorer les circulations douces à travers la commune associée et notamment en direction de la zone d'activités et son extension. M. MONTBLANC, également Président du Syndicat Mixte Métropole Savoie en charge du schéma de cohérence territoriale, insiste sur l'intérêt de l'ancienne halte ferroviaire de Chignin, toute proche qui à terme pourrait rouvrir et offrir de réelles facilités d'accès à la zone avec un service de transport type RER que l'on imagine dans le futur.

Le public n'ayant plus de question, Mme SANTAIS l'informe toutefois des démarches d'acquisition foncières qui sont confiées par la Communauté de communes à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie. L'EPFL sera notamment chargé de proposer des promesses d'achat aux différents propriétaires sur la base d'un prix qui sera évalué par le service des domaines. Il sera également chargé d'établir les indemnités de remploi pour les propriétaires et d'éviction pour les exploitants agricoles sachant que ces derniers pourront continuer d'exploiter jusqu'à l'implantation d'activités.

Concernant les prix de revente des terrains, les coûts restent à affiner suivant les résultats des études d'aménagement de la ZAC. Ce prix intégrera le coût des études, des terrains, des indemnités, des compensations éventuelles et surtout de l'intégralité des travaux, et sera divisé par les surfaces de terrains commercialisables. Et de manière à éviter toute flambée des prix, elle propose de privilégier l'aménagement en régie par la collectivité.

Registres de concertation papier

- Commune de Porte de Savoie (Les Marches)

Quatre avis ou remarques ont été déposés dans ce registre. Ils ont trait à la compensation agricole, à la sensibilité du site en matière archéologique, au classement au plan local d'urbanisme (PLU) d'une parcelle située en dehors du périmètre ou encore à la volonté de vente d'une parcelle.

Hormis la question de classement au PLU d'une parcelle située en dehors du périmètre qui relève exclusivement de la compétence « urbanisme » de la commune de Porte de Savoie, les autres s'adressent à la collectivité aménageur.

Sur la compensation agricole, la collectivité a l'obligation de verser les indemnités d'éviction à titre individuel aux exploitants agricoles déclarés. En outre, le décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime oblige la collectivité-aménageur à évaluer le préjudice du retrait des surfaces concernées pour la profession agricole. Et de manière concertée avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et le groupement de développement agricole du Cœur de Savoie, la Communauté de communes a l'obligation de définir des actions prioritaires à engager tel que reconquête agricole ou soutien à certaines filières...etc. Cette étude et ces actions sont soumises ensuite à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et à M. le Préfet de la Savoie.

Au sujet de l'archéologie, la sensibilité du site est effectivement connue pour avoir été fréquentée aux différentes périodes de notre Histoire (préhistoire, antiquité, moyen-âge...etc). La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a déjà été sollicitée par les services communautaires au stade des études pré-opérationnelles. La collectivité a prévu de saisir la DRAC à nouveau

suivant l'avancée du projet. Elle sollicitera la réalisation des sondages d'archéologie préventive dès lors qu'elle disposera de la maîtrise foncière quasi-totale. A l'issue, la collectivité décidera des suites à donner en concertation avec la DRAC.

Comme indiqué en réunion la maîtrise foncière est confiée à l'EPFL de la Savoie. Par conséquent toutes propositions de vente seront orientées vers lui.

- Siège administratif de la Communauté de communes Cœur de Savoie

Un avis a été soumis par un agriculteur qui exploite 5 hectares et interroge la collectivité sur les conditions d'éviction, la possibilité d'échanger par d'autres parcelles et fait part de sa demande de poursuivre le travail de ces surfaces jusqu'à la cession des terrains après aménagement.

La Communauté de communes est sensible à la question agricole du fait de son enjeu de maintien d'espaces ouverts mais aussi de son poids en terme économique et d'emplois sur son territoire. D'ailleurs, elle profitera de l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin pour conforter le développement d'un pôle dédié aux activités viti–vinicoles particulièrement représenté dans ce secteur d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Vins de Savoie. Les renseignements seront apportés aux exploitants sur les indemnités d'éviction dès lors que les propriétaires des terrains seront effectivement vendeurs. L'EPFL de Savoie pourrait proposer des échanges s'il en a la possibilité. Enfin, comme indiqué plus haut, des actions et secteurs de reconquête seront définis avec la profession agricole dans le cadre de la mise en œuvre des compensations agricoles collectives. Et comme il a été précisé en réunion publique des conventions précaires seront passées avec les exploitants agricoles pour leur permettre de poursuivre l'exploitation jusqu'à l'implantation effective d'entreprises.

Mise en ligne du dossier et registres des courriels

Le dossier de concertation était également proposé à la consultation en ligne sur les sites internet de la mairie de Les Marches et de la Communauté de communes. Un article du blog économie du Cœur de Savoie qui renvoyait sur le dossier de concertation, a été diffusé aux entreprises. Durant la période de concertation, 47 personnes l'ont consulté.

2 avis ont été adressés par courriel. L'un concernant un agriculteur qui exploite 3 hectares et souhaitait des renseignements sur les compensations agricoles, les indemnités d'éviction, les possibilités d'échanges de terrains et de poursuite d'exploitation jusqu'à la commercialisation des terrains. L'autre concernant l'aménagement des carrefours sur la RD 1090 au droit du quartier Seloge, des accès piétons et cycles et de la limitation de vitesse.

Concernant le premier, les mêmes éléments de réponses qu'apportés en réunion publique ou que sur les registres peuvent être formulés.

Sur le deuxième courriel, des premières options d'accès sont proposées au stade pré-opérationnel qui doivent encore être concertées avec la commune de Porte de Savoie, le gestionnaire de la RD 1090 et la société AREA-APRR concernant la sortie n°21 avant d'aboutir à un avant-projet. L'objectif est d'assurer une circulation fluide et sécurisée qui tienne compte de l'évolution du trafic engendrée notamment par l'extension de la zone d'activités mais aussi de la

CŒUR de SAVOIE
communauté de communes
place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél. 04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28
PORTE DE SAVOIE

poursuite d'urbanisation de la commune Porte de Savoie. La RD 1090 constitue également un parcours privilégié des convois exceptionnels et restera un point de vigilance. Il est possible que la zone agglomérée de la commune soit ainsi étendue et les entrées plus proche du carrefour d'accès au quartier de Seloge permettant de placer plus en avant le panneau de limitation de vitesse. Toutefois cette question relève aujourd'hui strictement de la compétence de la commune Porte de Savoie. Sur les circulations douces et comme précisé en réunion publique par le Vice-Président au Transport et aux Mobilités, M. JOLY, cette dernière a engagé une étude d'un schéma directeur des voies piétons et cycles sur Les Marches. Cette étude cherche à identifier les jonctions entre voies existantes avant urbanisation de « dents creuses » de même qu'à prévoir des circulations douces pour les futures poches d'urbanisation de la commune facilitant les déplacements en direction des pôles d'attractivité (commerces et services, maison de santé, équipements sportifs, salle polyvalente, zone d'activités…etc)

Enfin cette concertation publique a suscité quelques appels téléphoniques d'entreprises en développement de la commune souhaitant procéder à des réservations de terrains et demandant un échéancier de cette extension.

Fait à Montmélian, le 15 mars 2019

La Présidente

Communauté de Communes Cœur de Savoie

Béatrice SANTAIS